

RÈGLEMENTS M.R.C. DE MONTMAGNY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT N° 2007-61

Règlement n° 2007-61 modifiant les règlements n° 2001-03 et n° 2005-39 afin de modifier la tenue des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny, notamment la session de janvier.

Avis de motion : 13 novembre 2007
Adoption : 28 novembre 2007
Publication : 8 décembre 2007

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC juge opportun d'apporter une modification à la date de tenue de la réunion du mois de janvier de chaque année;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme François Auclair
APPUYÉ PAR : Mme Thérèse Mercier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le règlement n° 2007-61 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Modification de l'article 3 au règlement n° 2001-03 :

Le texte de l'article 3 suivant :

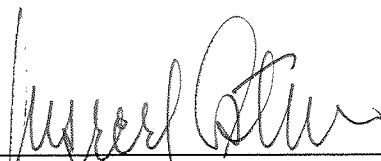
« Les sessions régulières du Conseil des maires de la MRC de Montmagny sont tenues le deuxième mardi de chacun des mois de l'année, à l'exception du mois d'août et de décembre. Les sessions régulières commencent à vingt heures trente (20h30). »

Est modifié par ce qui suit :

« Les sessions régulières du Conseil des maires de la MRC de Montmagny sont tenues le deuxième mardi de chacun des mois de l'année, à l'exception des mois de janvier, d'août et de décembre. Pour la session de janvier, celle-ci aura lieu le troisième mardi du mois. Les sessions régulières commencent à vingt heures trente (20h30). »

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ


Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, d.g. et s.-t.